

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Temporaire réglementant la circulation
et le stationnement

Madame le Maire de la commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande en date du 25 août 2023 présentée par l'entreprise SARL GAVANIER, ZA Occitania 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE en vue d'effectuer des travaux d'encochement du talus rue Jean Jaurès.

ARRETE

ARTICLE I : La circulation et le stationnement seront réglementés sur la rue Jean Jaurès du mercredi 30 août jusqu'à la fin des travaux prévue le samedi 2 septembre 2023. L'entreprise chargée des travaux sera autorisée à stationner durant les travaux.

ARTICLE II : La déviation, la signalisation, la circulation alternée et la protection du chantier seront assurées par l'entreprise SARL GAVANIER.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le directeur de l'entreprise SARL GAVANIER
- Monsieur le chef de centre de secours de Bessines

Fait et arrêté à Bessines, le 25 août 2023.

Pour la Maire,
L'Adjoint Délégué,
Roland LEZEAUD.

